



Une pauvreté plus marquée au cœur des pôles urbains

En 2012, les habitants du Nord-Pas-de-Calais ont le niveau de vie médian le plus faible en France métropolitaine. La moitié d'entre eux vit avec au mieux 17 700 € par an. Près de 770 000 personnes, soit 19,3 % de la population régionale, vivent sous le seuil de pauvreté dans la région. Le taux de pauvreté est ainsi supérieur de cinq points à celui de la France métropolitaine. La population résidant au centre des grands pôles urbains subit davantage cette situation que celle vivant en périphérie, dans l'espace périurbain. Certains types de ménages, comme les familles monoparentales, les ménages jeunes ou les ménages de cinq personnes ou plus, sont davantage touchés par la pauvreté dans la région qu'au niveau national, particulièrement au cœur des pôles urbains. Si la pauvreté est présente dans toutes les villes-centres des grandes aires urbaines de la région, certaines d'entre elles dans l'ancien bassin minier ou dans l'Avesnois connaissent une pauvreté dans la plupart des villes constituant ces pôles urbains. La pauvreté touche également des territoires plus ruraux, comme certaines petites aires urbaines de la Thiérache ou du Cambrésis ou les communes rurales du Ternois.

Mathieu Lecomte, Benoît Werquin

En 2012, la moitié des ménages de la région vit avec un niveau de vie annuel (*définition*) inférieur à 17 700 € : il est inférieur de plus de 2 000 € à celui observé en France métropolitaine. Les Nordistes ont le niveau de vie médian le plus faible devant le Languedoc-Roussillon (18 000 €) et la Corse (18 300 €). D'une manière plus générale, l'écart entre le niveau de vie du Nord-Pas-de-Calais et celui de France métropolitaine s'accroît progressivement pour atteindre un écart de plus de 17 % pour les 1 % de ménages les plus riches (*figure 1*). Seuls 40 % des Nordistes ont un niveau de vie au moins équivalent au niveau de vie médian enregistré en France métropolitaine. Les écarts de niveau de vie entre les personnes les plus riches et les personnes les plus pauvres sont moins importants au sein de la région qu'au niveau national. Les 10 % de la population ayant le niveau de vie le plus élevé gagnent 3,3 fois plus que les 10 % de la

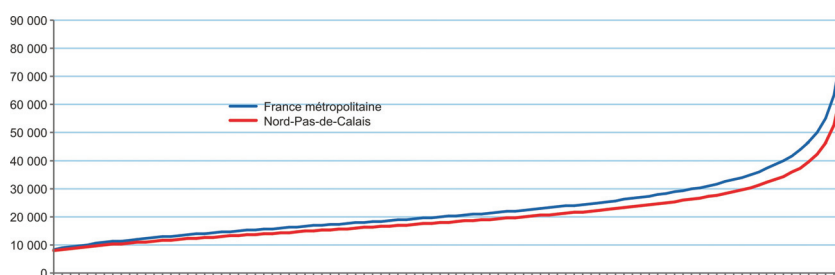
population ayant le niveau de vie le plus faible, contre 3,5 fois pour le niveau national. Cet écart s'explique notamment par le niveau des plus hauts revenus en France Métropolitaine (37 200 €), plus élevé que dans la région (32 200 €).

Une pauvreté très présente mais moins intense

Près de 770 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté dans la région. Elles représentent 19,3 % de la population

1 Des niveaux de vie en moyenne 10 % plus faibles en région

Distribution et écart par rapport à la France métropolitaine des revenus disponibles par percentiles au niveau régional et national



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier Localisé Social et Fiscal 2012.

régionale, soit un taux de pauvreté de cinq points plus élevé qu'au niveau national. Le Nord-Pas-de-Calais est la troisième région la plus pauvre de France Métropolitaine, derrière le Languedoc-Roussillon (19,8 %) et la Corse (20,4 %). L'intensité de la pauvreté (*définition*), qui permet de mesurer l'éloignement de ces personnes pauvres du seuil de pauvreté, est plus faible dans la région que sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ceci signifie que la pauvreté, bien que très présente dans la région, concerne des ménages modestes plus proches du seuil de pauvreté qu'en moyenne sur l'ensemble du territoire.

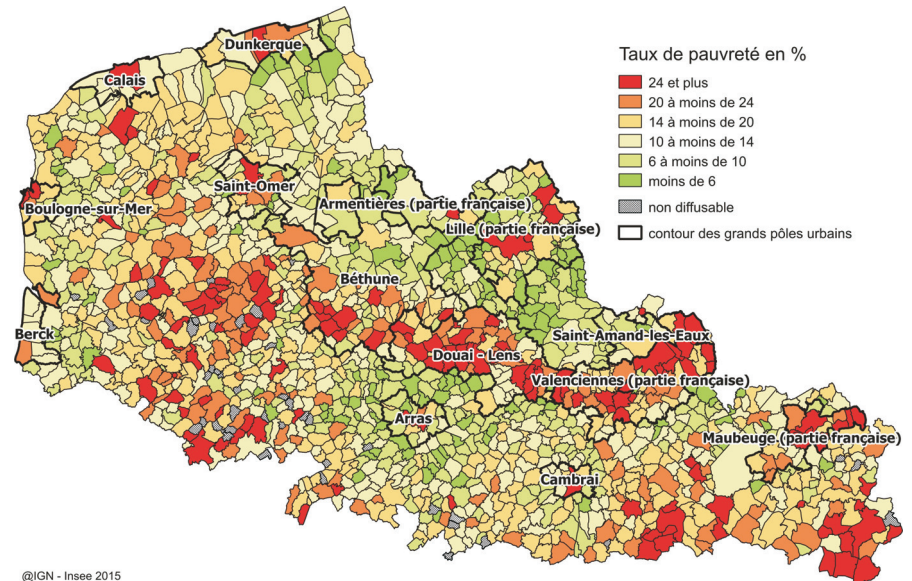
Deux familles monoparentales sur cinq sous le seuil de pauvreté

Quels que soient les territoires, les ménages jeunes (ménages dont le référent fiscal à moins de 30 ans), les ménages de cinq personnes ou plus et les familles monoparentales sont généralement les ménages les plus fréquemment touchés par la pauvreté. Ce constat est d'autant plus vrai pour ces types de ménages au sein de la région. Le taux de pauvreté atteint 30 % pour les ménages jeunes, 33,6 % pour les ménages de cinq personnes ou plus et près de 40 % pour les familles monoparentales. Ainsi, dans la région, quatre familles de ce type sur dix sont pauvres, contre trois seulement en France métropolitaine. Les personnes en couple sont les moins touchées par la pauvreté, notamment les ménages n'ayant pas d'enfants. Les ménages avec enfant(s), représentant la moitié de la population régionale, sont plus exposés à la pauvreté : en effet, près de 19 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté. Parmi les personnes vivant seules, les femmes sont légèrement moins souvent pauvres que les hommes, tant au niveau régional que national.

En Nord-Pas-de-Calais, un peu plus de deux tiers du revenu disponible des ménages provient des salaires, traitements ou indemnités chômage. Cette part est identique en France métropolitaine. Au sein du système de

3 Une pauvreté présente dans les communes de l'ancien bassin minier, l'Avesnois et le Ternois

Taux de pauvreté par commune



@IGN - Insee 2015

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier Localisé Social et Fiscal 2012.

redistribution, la part des prestations sociales est plus importante en région (7,5 % contre 5 % en France métropolitaine) et les prélèvements fiscaux grèvent moins le revenu disponible des ménages (- 15 % contre -17 % en France métropolitaine). De plus, la part des revenus du patrimoine dans le revenu disponible est plus faible de trois points chez les Nordistes qu'au niveau national. En Nord-Pas-de-Calais, 40 % du revenu disponible des personnes vivant sous le seuil de pauvreté provient des prestations sociales (prestations familiales, logement et minimas sociaux). C'est davantage qu'en France métropolitaine où ces prestations ne représentent que 32 % du revenu disponible des personnes pauvres.

Une pauvreté marquée au sein des grands pôles urbains

Le Nord-Pas-de-Calais est une région densément peuplée. En effet, 88 % de la population habite au sein d'une grande aire urbaine (*définition*)

et 75 % au sein des pôles de ces grandes aires urbaines, regroupant les villes-centres et leurs proches banlieues. C'est au sein des couronnes, en périphérie de ces grands pôles urbains, que les niveaux de vie sont les plus conséquents dans la région. L'espace périurbain des grandes aires urbaines, composé des couronnes des grands pôles et des communes multipolarisées, accueille les ménages les plus aisés (*figure 2*) : leur niveau de vie avoisine 20 400 € et 18 600 € par an alors qu'il n'atteint que 17 300 € pour les grands pôles de la région.

Si le niveau de vie des ménages est plus élevé dans ces espaces périurbains, à contrario, c'est au sein des villes-centres et des banlieues proches de ces villes que les niveaux de vie sont les plus faibles. En particulier, au sein des villes-centres, où vit plus de 21 % de la population régionale, la pauvreté (*figure 3*) est très présente : près d'une personne sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. Ces personnes pauvres vivent avec un niveau de vie

2 Des inégalités plus fortes au sein des pôles urbains

Dispersion des niveaux de vie en région Nord-Pas-de-Calais selon les types d'aires urbaines

Type d'aire urbaine	Répartition de la population					D9/D1	Taux de pauvreté (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
	(en %)	D1 (en euros)	Médiane (en euros)	D9 (en euros)	D9/D1			
Grands pôles urbains	75,4	9 384	17 277	31 703	3,4	20,9	19,9	
dont villes-centres	21,2	8 700	16 399	31 294	3,6	25,2	21,4	
dont banlieues	54,2	9 697	17 610	31 838	3,3	19,3	19,3	
Couronnes des grands pôles urbains	12,7	11 656	20 380	35 754	3,1	10,7	16,5	
Communes multipolarisées des grands pôles	6,6	10 664	18 556	31 768	3,0	14,8	17,0	
Petits et moyens pôles urbains	1,9	8 528	15 776	28 316	3,3	27,1	21,5	
Couronnes des petits et moyens pôles urbains	0,1	10 738	18 576	31 253	2,9	14,5	16,5	
Autres communes multipolarisées	2,5	9 626	17 073	29 155	3,0	20,2	18,7	
Communes isolées hors influence des pôles	0,8	9 641	16 795	28 789	3,0	20,2	18,4	
Ensemble de la région	100,0	9 649	17 703	32 177	3,3	19,3	20,0	
Nord-Pas-de-Calais/Picardie	///	9 826	18 106	32 661	3,3	18,1	19,0	
France métropolitaine	///	10 503	19 786	37 236	3,5	14,3	21,0	

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier Localisé Social et Fiscal 2012.

généralement plus éloigné du seuil de pauvreté que les personnes pauvres vivant dans le reste de la région. Au sein de ces villes-centres, la pauvreté touche près d'une personne sur deux vivant au sein d'une famille monoparentale : elle est deux fois plus présente pour les ménages de ce type que pour l'ensemble des ménages des villes-centres (figure 4). Les femmes nordistes vivant seules font figure d'exception puisqu'elles sont moins souvent pauvres au sein des grands pôles urbains et plus fréquemment dans les zones périurbaines des grandes aires urbaines.

Un effet redistributif important au sein des grands pôles

En Nord-Pas-de-Calais, la part des salaires, traitements ou indemnités chômage, revenus des activités non salariées et revenu du patrimoine dans le revenu disponible est plus forte dans les couronnes que dans les grands pôles urbains (figure 5). À contrario, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est en moyenne plus élevée de quatre points dans les grands pôles par rapport aux couronnes. Ce constat est plus marqué pour les Nordistes vivant sous le seuil de pauvreté où une différence importante apparaît dans la redistribution par les prestations sociales. L'ensemble des prestations sociales représentent 42 % du niveau de vie au cœur des grands pôles urbains contre 26 % dans les couronnes.

Une pauvreté très présente dans les communes de l'ancien bassin minier et de l'Avesnois

La pauvreté touche très largement les villes-centres des grandes aires urbaines de la région, telles que Calais, Boulogne, Dunkerque sur le littoral ou Lille, Armentières ou Saint-Omer dans les terres. Pour certaines grandes aires urbaines, comme celles de l'ancien bassin minier ou de l'Avesnois, la pauvreté est présente dans les villes-centres du pôle urbain mais s'étend également à toutes les communes en périphérie de ces villes-centres, constituant le pôle urbain. Dans l'aire urbaine de Douai-Lens, les niveaux de vie s'accroissent progressivement avec l'éloignement du cœur urbain (15 400 €

au sein des villes-centre, 16 300 € pour la banlieue et plus de 20 000 € pour les communes sous l'influence du pôle urbain). Les ménages disposant des niveaux de vie médians les plus élevés sont situés dans les aires urbaines de Lille, Arras et Saint-Amand-les-Eaux. Ils sont compris entre 19 000 et 19 500 €, des niveaux encore inférieurs au niveau médian national. Au sein des aires urbaines de Lille, Arras, et Douai-Lens c'est dans les villes-centres que les niveaux de vie médian sont les plus faibles, bien en retrait par rapport à l'ensemble du pôle, notamment de la banlieue. Le niveau de vie médian dans la ville-centre de l'aire urbaine d'Arras est de 16 900 €, alors qu'il atteint près de 20 100 € pour la proche banlieue et de 20 600 € pour les communes plus éloignées, sous l'influence du pôle urbain. L'écart est moindre entre la ville-centre de Lille et sa proche banlieue (17 500 € et 18 800 € pour la banlieue) alors qu'il est plus élevé avec les communes de la couronne plus éloignées du cœur de l'aire urbaine (22 700 €).

Une pauvreté présente également dans les plus petites aires urbaines

Dans la région, certaines aires urbaines de petites tailles (Fourmies, Le Cateau-Cambrésis, Avesnes-sur-Helpe, Fruges, Caudry et Bapaume) ainsi que quelques grandes

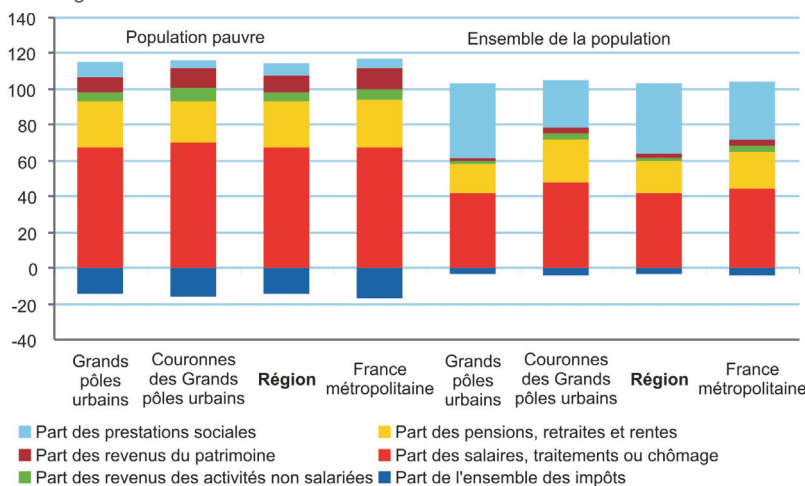
aires urbaines (Maubeuge, Valenciennes et Douai-Lens) concentrent des ménages avec les niveaux de vie médians les plus faibles parmi toutes les aires urbaines françaises. Le niveau de vie médian des ménages vivant dans ces aires urbaines se situe autour de 15 000 à 16 000 € par an. Les aires urbaines régionales de petite taille (Fourmies, Le Cateau-Cambrésis Avesnes-sur-Helpe, Fruges et Caudry), ainsi que quelques aires urbaines de taille plus importante comme Maubeuge, Valenciennes, Douai-Lens et Calais accueillent de nombreux ménages pauvres. Pour ces aires urbaines, la pauvreté touche, selon les aires urbaines, de 23 % à plus de 32 % de la population.

Les aires urbaines de taille moyenne, comme Saint-Amand-les-Eaux, Armentières (partie française), Hazebrouck et Berck, ou certaines aires urbaines de taille plus importante, comme l'aire urbaine d'Arras, sont les moins touchées par la pauvreté. Les taux de pauvreté avoisinent 15 %, soit des taux de pauvreté faibles au sein de la région mais supérieurs au taux de pauvreté national.

Enfin, dans de nombreuses communes plus rurales au sein du Cambrésis et du Ternois par exemple, éloignées des pôles urbains, la pauvreté est également très présente et souvent plus intense.

5 Une redistribution plus importante au sein des grands pôles

Répartition du revenu disponible pour l'ensemble de la population et la population pauvre au sein des grandes aires urbaines



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier Localisé Social et Fiscal 2012.

4 Les familles monoparentales deux fois plus pauvres que les personnes seules

Taux de pauvreté des différents types de ménage

Type de ménage	Répartition de la population régionale (%)	Taux de pauvreté							
		Grandes aires urbaines de la région					Ensemble de la région (%)	Nord-Pas-de-Calais/Picardie (%)	France Métropolitaine (%)
		Grands Pôles (%)	Villes-centres (%)	Banlieues (%)	Couronnes (%)	Communes multipolarisées (%)			
Ensemble des ménages	100,0	20,9	25,2	19,3	10,7	14,8	19,3	18,1	14,3
dont Familles monoparentales	11,8	41,1	45,5	39,0	26,6	34,2	39,7	37,9	29,9
dont Couples sans enfant	19,2	7,8	9,7	7,1	4,9	7,0	7,5	6,9	6,2
dont Couples avec enfant(s)	50,1	20,5	25,9	18,8	9,7	13,7	18,6	17,3	12,7
dont Femmes seules	7,3	18,6	20,0	17,8	19,1	23,9	19,1	18,4	15,8
dont Hommes seuls	4,8	21,1	24,2	18,9	13,7	16,9	20,3	19,2	17,2

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier Localisé Social et Fiscal 2012.

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) de 2012, issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec les prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins, jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Il remplace ainsi les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraites...).

Au niveau national, le dispositif ERFS (enquête sur les revenus fiscaux et sociaux) reste la source de référence pour les indicateurs de pauvreté et d'inégalités.

Définitions :

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'Unité de Consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole. Il est estimé à partir de FILOSOFI à 11 871 € par an en 2012, soit près de 990 euros par mois.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du seuil de pauvreté.

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Ménage fiscal : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant.

La **médiane** du revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie médian) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Les **déciles** de niveau de vie sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les 10 % les plus pauvres sont sous le 1^{er} décile, les 10 % les plus riches au-dessus du 9^e décile. Par abus de langage, on parle aussi de décile pour désigner les sous-populations concernées. Les **centiles** de niveau de vie sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 100 sous-populations de taille égale.

Une **aire urbaine** est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci selon un processus itératif. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois. Les **communes multipolarisées** sont les communes situées hors des aires, dont la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs autres aires urbaines. Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue.

Insee Nord-Pas-de-Calais

130 avenue du Président J.F. Kennedy

CS 70769

59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :

Daniel Huart

Rédacteur en chef :

Yohan Baillieul

ISSN 2416-6790

© Insee 2015

Crédits photos : © Laurent Ghesquière

© Musée du Louvre-Lens / Philippe Chancel

© Matthieu Debailleul

Pour en savoir plus

« Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », Insee, *Insee Première* n° 1552, juin 2015.

« Des revenus élevés en périphérie des grands pôles », Insee, *Insee Flash Nord-Pas-de-Calais* n° 1, novembre 2014.

« Les niveaux de vie en 2012 », Insee, *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.



Insee
Mesurer pour comprendre